

La Minerve



MA BIBLIO
À MOI
Quand je veux où je veux.

Défi Photo 2024

Bibliothèque de La Minerve

RÈGLEMENT

Admissibilité :

Le concours s'adresse aux usagers de la bibliothèque et/ou aux citoyennes et citoyens de La Minerve. Tous les mordus de photographie, de 18 ans et plus, peu importe le niveau (amateur, professionnel ou semi-professionnel) sont invités à participer.

Participation :

1. Le participant doit soumettre un maximum de deux photographies par thème. Une seule photographie par thème sera retenue. Les photographies et le formulaire de participation doivent être déposés **en ligne seulement au plus tard le vendredi 2 septembre 2024**. Un seul envoi de photos (thème), par photographe, pourra être soumis au concours. Dans le cas où un participant soumettrait plus de deux photos en plusieurs envois, le jury de la bibliothèque de la Municipalité de La Minerve se réserve le droit de ne retenir que les photos soumises lors de l'envoi initial.
2. La personne qui participe doit avoir pris la photo elle-même pendant l'intervalle du défi (5 juillet 17 h au 2 septembre 2024 à minuit).
3. La photo doit être prise avec **une caméra numérique, au Québec**. (Les cellulaires, tablettes, drones etc. ne sont pas retenus).
4. Les photos fortement retouchées, les images HDR et les photomontages seront refusés.
5. Lorsque vous nous transmettez la photo, vous acceptez que celle-ci soit publiée sur les différents médias de la Municipalité de La Minerve (site Internet, réseaux sociaux, bulletin, etc.). Le crédit sera cependant indiqué, c'est pourquoi vous devez nous fournir votre nom ou pseudonyme que vous souhaitez que nous utilisions.

Format ;

1. Les photos doivent être transmises sur support numérique en format JPEG (max 10 Mo) et minimum 1920×1080 pixels en haute résolution (300 ppp).
2. Les fichiers doivent être clairement identifiés avec le titre de l'œuvre et le nom de l'artiste (ex. : arbre_BergeronY.jpg)
3. Vous avez jusqu'au 2 septembre 2024 à minuit pour nous transmettre vos photos à l'adresse suivante :

responsablebiblio@municipalite.laminerve.qc.ca

Déroulement et prix

Critères ;

Les photographies seront jugées selon les critères suivants : le cadrage, la qualité technique, la pertinence du sujet, l'originalité et l'appréciation générale.

Un seul prix peut être attribué par participant, excluant les mentions spéciales.

Un nombre limité de photographies seront sélectionnées pour l'exposition finale.

Trois prix à gagner :

Un prix pour le premier thème 150 \$ + impression de la photo gagnante

Un prix pour le deuxième thème 150 \$ + impression de la photo gagnante

Un prix coup de cœur du public 100 \$ + impression de la photo gagnante

Premier thème (photo couleur) : Vieux/Vieille (objet, personne etc.)

Deuxième thème (photo noir & blanc) : Noir et blanc (au choix du participant)

Prix coup de cœur : Vote du public

Les photos de tous les participants et des deux thèmes seront exposées à la bibliothèque pour permettre le vote du public. Le public sera invité à voter pour sa photo préférée. La photo gagnante sera celle qui recevra le plus grand nombre de mentions (le vote prend fin le **1^{er} novembre 2024**).

Mention ;

Le jury se réserve le droit de décerner des mentions et prix de participation.

Droits d'auteur ;

L'acceptation des termes est obligatoire et constitue :

- la concession, à titre gratuit et pour une durée indéterminée, d'une autorisation permettant à la Municipalité de La Minerve, dont la bibliothèque, de reproduire, d'utiliser et de communiquer au public de quelque façon que ce soit et sur quelque support que ce soit, la photographie;
- la renonciation par le participant à toute forme de recours pour non-respect des droits à la vie privée, du droit à l'image, pour atteinte à sa réputation, diffamation ou toute autre cause d'action pouvant découler du montage, de la reproduction, de la promotion, de la diffusion ou de la distribution de la production audiovisuelle;
- une garantie par le participant à l'effet que la photographie est originale, qu'il en est le véritable auteur et qu'il dégage la Municipalité de La Minerve (dont la bibliothèque) de toute poursuite qui pourrait être intentée suite à l'utilisation, la publication ou l'exposition de ses photos.

Cette responsabilité incombe aux participants. Le nom de l'auteur accompagnera en tout temps sa photographie.

Consentement des personnes apparaissant sur les photos

Le participant confirme avoir obtenu le consentement des personnes apparaissant sur les photos, consentement écrit qui sera exigé si ces dernières sont sélectionnées parmi celles qui feront l'objet de l'exposition et dégage la bibliothèque de la Municipalité de La Minerve qui en fait la gestion, de toute poursuite qui pourrait être intentée à la suite de la publication des photos déposées au concours.

Un tel consentement peut être obtenu via le formulaire de consentement préparé à cet effet et disponible sur le site Internet de la Municipalité de La Minerve.

Rencontre d'information, à la bibliothèque, le **5 juillet 2024**, de **16 h à 17 h**.

Bonne chance!

Les noms des personnes gagnantes seront dévoilés le **15 novembre 2024**.

Les photos de propagande, de messages haineux ou violents, du matériel pornographique ou tout autre forme de représentation pouvant porter atteinte à la dignité de la personne seront refusées. Le jury se réserve également le droit de refuser, pour tout autre raison, une photographie soumise.